



L'École forme une cohorte supplémentaire de 72 aspirants policiers pour répondre aux besoins de recrutement du SPVM

Nicolet, le mardi 26 février 2008 – Toujours soucieuse de répondre aux besoins des corps de police, l'École formera une cohorte supplémentaire de 72 aspirants policiers à compter du 12 mars prochain, et ce, jusqu'au 20 juin 2008. L'ajout de cette cohorte permettra de répondre à un besoin de recrutement de policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en vue notamment d'intensifier le travail relié aux gangs de rue et d'accroître l'effectif policier des missions de maintien de la paix.

La formation de cette cohorte supplémentaire permettra de diminuer la pression sur l'ensemble de la communauté policière qui, autrement, aurait subi les contrecoups d'une baisse du bassin d'aspirants policiers.

Situation exceptionnelle

L'ajout d'une cohorte supplémentaire constitue pour l'École une situation exceptionnelle et est rendu possible grâce à la collaboration du SPVM dans l'allocation de ressources humaines, matérielles et financières. En effet, le SPVM s'est engagé à fournir six policiers instructeurs, qui agiront à titre de chefs d'équipe au sein du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie, des instructeurs en conduite et en tir, de même que du prêt de matériel servant à la formation policière. Bien que les aspirants policiers faisant partie de cette cohorte assumeront leurs frais de scolarité, le SPVM s'est engagé financièrement pour les autres frais relatifs à la formation.

Cet ajout de cohorte est possible également grâce à l'élargissement temporaire du cadre horaire de l'École. Ainsi, outre la première semaine et les deux dernières semaines, où la formation sera offerte entre 8 h 30 et 16 h 30, l'horaire de la 84^e cohorte sera aménagé de la façon suivante :

- Formation de 8 h 30 à 16 h 30 les samedis et dimanches;
- Formation de 16 h 30 à 24 h les mercredis et jeudis;
- Formation de 13 h à 21 h les vendredis;

L'hébergement de ces aspirants policiers se fera en chambre double.

La formation de 72 aspirants policiers supplémentaires se déroulera selon le niveau des standards du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG).

Une réponse à sa clientèle

L'École a toujours procédé à des estimations des besoins de sa clientèle. Elle a répondu aux préoccupations des corps de police vers la fin des années 90, en haussant le nombre d'admissions au PFIPG de 600 qu'il était en 1997, à 648 en 2005. En 2006, elle a formé un groupe supplémentaire de .../2

36 aspirants policiers de façon à répondre à une demande manifestée par le SPVM et partagée par les autres corps de police du Québec. Les échanges d'information sont donc fréquents à ce sujet et l'École demeure à l'écoute des besoins de sa clientèle.

Déjà, l'École met tout en œuvre pour s'assurer de la fiabilité des prévisions des besoins de policiers pour les années à venir :

- en étant en lien étroit avec ses clients, soit la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal et l'Association des directeurs de police du Québec;
- en participant au sous-comité du Comité de concertation sur la formation des futures policières et des futurs policiers dont le mandat portera spécifiquement sur cette question. Ce comité est composé de représentants de l'École, du ministère de l'Éducation, du ministère de la Sécurité publique, des établissements d'enseignement collégial, de la Sûreté du Québec, du Service de police de la Ville de Montréal et de l'Association des directeurs de police du Québec.
- en effectuant une étude de suivi de ses diplômés pendant les deux années de l'obtention de leur diplôme afin de savoir s'ils sont disponibles à l'emploi (coordonnées personnelles, employeur, statut d'emploi et formations suivies).

L'École forme annuellement neuf cohortes de 72 aspirants policiers, pour un total de 648 aspirants policiers. Cette année, exceptionnellement, elle formera 720 aspirants policiers.

- 30 -

Source :

Pierre Saint-Antoine

Directeur du Bureau des affaires institutionnelles et des communications
(819) 293-8631, poste 6247

Andrée Doré

Conseillère en communications
Bureau des affaires institutionnelles et des communications
(819) 293-8631, poste 6228